Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP PARA SCREEN W/PINK BLOCK 12/CASE

Numéro de la matière : U52601

### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence					
Pour toute information sur la fiche technique	Services de conformité - 877-428-9937				
Pour toute urgence médicale	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels s enregistrés	ont			
Pour toute urgence liée au transport	CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels son enregistrés.	nt			

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### Aperçu des urgences

Aspect	solide
Couleur	rose
Odeur	Cherise

### **Classification SGH**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Cancérogénicité : Catégorie 2
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H312 Nocif par contact cutané.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer

la bouche.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin. Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
1,4-dichlorobenzène	106-46-7	>= 80 - <= 100

### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

En cas de contact avec la

peau

: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

: NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un En cas d'ingestion

centre anti-poison.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la

bouche et de la gorge.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Nocif par contact avec la peau.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Movens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion : Dioxyde de carbone (CO2)

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

dangereux Monoxyde de carbone

Composés chlorés

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement

. .

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules respirables.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

		-		
Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1,4-dichlorobenzène	106-46-7	TWA	10 ppm 60 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm 120 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux. Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide

Couleur : rose
Odeur : Cherise

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

60 °C

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair

Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES** 

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la

bouche et de la gorge.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Nocif par contact avec la peau.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

**IARC** Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

> 1,4-dichlorobenzène 106-46-7

**ACGIH** Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

1,4-dichlorobenzène 106-46-7

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: 1,000 - 1,999 mg/kg

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Remarques: Nocif par contact avec la peau.

**Composants:** 

1,4-dichlorobenzène:

orale

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral Rat: 500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: > 2,000 mg/kg

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques: Peut irriter la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques: Irritant pour les yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

### Produit:

Remarques: Donnée non disponible

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

### Produit:

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Non applicable

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS **TSCA** Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

### Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Point d'exclamation

Danger pour la santé

Attention:

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Nocif par contact cutané.

Conseils de prudence

Mentions de danger

Mention d'avertissement

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: ÉN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire

persiste: consulter un médecin. **Stockage:** Garder sous clef.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

Version:	1.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/28/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.